

COMMUNE DE ST BAUDILLE DE LA TOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021

Ouverture de la séance à 20h30

APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS

Christophe BEAUD – Lydie BERGER-BY - Martial BONNAVENT – Gilles BOURGEY - Bernard LIONNET - Jennifer MOLY – Laurent RHONE - Denis THOLLON - Ludivine POUSSEREAU - Frédéric ROSTAING - Valérie MAYET - Laurent MURILLON

Absents excusés : Julien MALLAND - Yvette DEPIERRE- Isabelle FRACHETTE

Secrétaire de séance : Martial BONNAVENT

- **VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 18 octobre 2021**

Voté à l'unanimité des présents

Monsieur le maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Demande de subvention de l'association culture.

Voté à l'unanimité des présents

- **Projet ENS de la cascade**

M. le maire fait un rappel de la situation. La fréquentation du site continue d'augmenter depuis plusieurs années. La situation devient critique. C'est pourquoi, les élus des communes de Charette, Courtenay et St Baudille de la Tour se sont réunis au mois de mai afin de trouver des solutions à ce problème.

Notre commune et Courtenay ont délibéré en ce sens. La commune de Charette souhaite prendre du temps avant de s'engager.

Par conséquent, M. le maire propose au conseil municipal de solliciter le Département de l'Isère afin de créer un ENS en s'associant avec Courtenay dans cette démarche. L'objectif est de prendre des mesures avant l'automne 2022. La commune de Charette pourra rejoindre ultérieurement le projet.

Voté à l'unanimité des présents

- **Subvention achat livres école**

L'école a déposé un dossier auprès de l'éducation nationale concernant un plan bibliothèque. L'objectif est d'obtenir l'achat de livres pour un montant allant de 1000 à 1500€. Il est demandé à la commune de participer à hauteur de 200€ afin de valider le projet.

Voté à l'unanimité des présents

- **Créations et suppressions de postes**

CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN, CANTINE, PERISCOLAIRE.

M. le maire rappelle que la commune accueille les enfants de maternelle depuis deux années scolaires. C'est pourquoi, il est nécessaire de créer un poste d'agent d'entretien, cantine, périscolaire pour s'occuper des enfants à compter du 1er janvier 2022. Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière sociale, au grade d'adjoint technique territorial à temps non complet d'une durée hebdomadaire de travail de 33.51 heures

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter la création de poste
- De modifier ainsi le tableau des emplois
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Voté à l'unanimité des présents

CREATION D'UN POSTE D'AGENT POLYVALENT

M. le maire rappelle qu'un adjoint technique a pris sa retraite il y a moins d'un an. Pour pallier ce départ, un recrutement a été effectué en CDD. La personne remplit tous les critères depuis le début de ce contrat, c'est pourquoi il est proposé de créer un poste à compter du 1er janvier 2022. Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial à temps complet.

Voté à l'unanimité des présents

La modification du tableau des emplois à compter du 1er janvier 2022 sera le suivant :

Emploi	Grade	Catégorie	Temps de travail	Nature de l'emploi	Ancien effectif	Nouvel effectif
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35h	Titulaire	1	1
Adjoint technique	Agent polyvalent	C	35h	CDD	2	1
Adjoint technique	Adjoint technique	C	35h	Titulaire	0	1
Agent d'entretien, cantine, périscolaire.	Agent polyvalent	C	4,75h	CDI	1	1
Agent d'entretien, cantine, périscolaire.	Agent polyvalent	C	22,77h	CDD	1	1
Agent d'entretien, cantine, périscolaire.	Adjoint technique territorial	C	32,62h	Titulaire	1	1
Agent d'entretien, cantine, périscolaire.	Adjoint technique territorial	C	33,51h	CDD	1	0
Agent d'entretien, cantine, périscolaire.	Adjoint technique territorial	C	33,51h	Titulaire	0	1

Voté à l'unanimité des présents

Convention avec le SDIS pour les bouches d'incendie

M. le Maire présente une convention proposée par le SDIS concernant l'utilisation de l'application informatique partagée (DEClère), administrée par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Cette application permettra au SDIS de :

- Consulter le parc des points d'eau incendie (PEI) ;
- Connaître leur état opérationnel ;
- Saisir leur contrôle technique ;
- Prendre connaissance des résultats des reconnaissances opérationnelles réalisées par les sapeurs-pompiers.

Voté à l'unanimité des présents

Demande de subvention de l'association culture

M. le Maire propose après présentation de l'association d'octroyer une subvention de 200€.

Mme Jennifer et M. Laurent Murillon, faisant partie de l'association, ne prennent pas part au vote.

Vote : 1 voix contre, 2 abstentions, 7 voix pour

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h40.